LA Gazette PERPEZACOISE

N° 26 • JANVIER 2023

MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 4 février

VOEUX **DE MME LE MAIRE**

Chères Perpezacoises, Chers Perpezacois,

Alors que 2022 s'achève, je vous présente, au nom de l'équipe municipale et du personnel communal, mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, une bonne santé, beaucoup de réussite dans vos projets et vos activités, et de vivre des moments de bonheur partagé.

J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont connu un décès parmi leurs proches et pour les visages familiers de notre village qui nous ont malheureusement quittés.

Depuis la pandémie de Covid 19, avec la guerre en Ukraine, des tensions géopolitiques, des épisodes de sécheresse inédits, une accélération du changement climatique, les hausses du coût de l'énergie, l'année n'a pas été celle du retour à la normale espéré.

Dans ce contexte difficile, où la transition énergétique est incontournable, avec les conseillers municipaux, nous définissons les priorités, en cherchant toujours le plus juste équilibre entre les attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets réalisables financièrement.

Je profite de ce moment pour remercier toutes celles et ceux qui m'entourent et s'impliquent dans le but, toujours essentiel, de satisfaire la collectivité : les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux. Je remercie vivement toutes les associations, les bénévoles qui œuvrent avec enthousiasme et générosité animant le village tout au long de l'année.

Je remercie également tous les acteurs de notre commune qui apportent le dynamisme essentiel à la vie économique et sociale locale, indispensable à l'attractivité de la commune.

Sandrine LABROUSSE,
Maire de Perpezac-le-Blanc

ÉTAT **CIVIL**

Ils nous ont quittés

Madame **Irène VIALET née MANGIER,**
domiciliée 730 impasse des Termes
décédée le 24 décembre 2022 chez elle à l'âge de 91 ans.

Inhumation au cimetière communal

Inhumation le 31 décembre 2022 de Madame **Anne-Marie DAURY née DESMAISON**,
décédée le 28 décembre 2022 à Uzerche.

NOTRE **AVANCÉE**

ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Travaux extérieurs : Taille des arbres, entretien du réseau routier communal, plantation des arbres de la future aire de jeux.

Travaux intérieurs : Agencement et rangement bâtiments communaux.

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

CALENDRIER DES PROCHAINS MARCHÉS 2023

11 Février 25 Février	11Mars 25 Mars	8 Avril 22 Avril	13 Mai 27 Mai	10 Juin 24 Juin

ERRATUM

› **GAZETTE 25, page 2** / *Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2022*

2 / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADS AVEC LA CABB

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de renouvellement pour une période de 5 ans de la convention de mise en place des services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), qui avait été signée en 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention qui sera établie pour une période de 5 ans et s'appliquera pour les demandes déposées à compter du 1er janvier 2023.

COMMUNIQUÉS

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE

Canton de l'Yssandonnais / Secteur OBJAT

Association loi 1901 pour les personnes âgées de + de 60 ans, les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

ICA secteur Objat
Mairie
Place Charles de Gaulle
19130 OBJAT
Tél. : 05.55.25.82.25
instance.secteurobjat@orange.fr

HORAIRES DE PERMANENCE
Mardi et jeudi : 9h-12h

Vos interlocutrices :
Véronique BEYNET / Brigitte VILLENEUVE

GUICHET DE PROXIMITE

- Accueil, Information : les coordinatrices accueillent au bureau de l'Instance ou au téléphone, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants pour une primo-information (aides financières dans le cadre de l'emploi d'une aide à domicile, habitat, différents services : téléassistance, portage repas…)

- Aide aux démarches administratives : constitution de dossier APA, MDPH, caisse de retraite…

SERVICE DE COORDINATION

- Les coordinatrices organisent avec les professionnels médicaux, sociaux, paramédicaux, les services à la personne, l'hôpital…, **les sorties d'hospitalisation** des personnes âgées.

- Elles recueillent **les besoins** des personnes et font une **primo-évaluation** à domicile de la situation globale de la personne, font un suivi et un accompagnement des personnes et des aidants.

- Elles partagent les informations avec les professionnels.

- Elles orientent vers les professionnels ou mobilisent des dispositifs.

VEILLE ET ALERTE

L'ICA doit repérer les personnes en situation de fragilité et partager avec les professionnels du territoire, suivre ces situations et orienter les personnes selon les besoins.

PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

L'ICA met en place des ateliers de prévention (gymnastique douce, …) pour maintenir le bien-être physique et un réseau « Voisineurs » pour lutter contre l'isolement.

NUMERIQUE

L'ICA doit accompagner les personnes à la transition numérique.

SERVICE MANDATAIRE

Aide à la gestion administrative dans le **cadre de l'emploi d'une aide à domicile par un particulier employeur** (Déclarations URSSAF, contrat de travail, fiches de paie…)

Le service mandataire est un service permettant une réduction d'impôts de 50% ou un crédit d'impôts de 50% sur l'ensemble des frais.

exploite et commercialise le réseau public fibre

construit le réseau public fibre

RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO - **ADDUCTION**

MAISON INDIVIDUELLE HORS LOTISSEMENT

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction

www.nathd.fr 0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

Généralement, le câble fibre utilise le même chemin que le câble cuivre existant.

Si cette adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur la propriété privée, les travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités. Dans certains cas, une participation financière pourra être demandée.

Une fois que l'adduction est utilisable sur la propriété privée et sur le domaine public et quand l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'usager qui a souscrit un abonnement à la fibre.

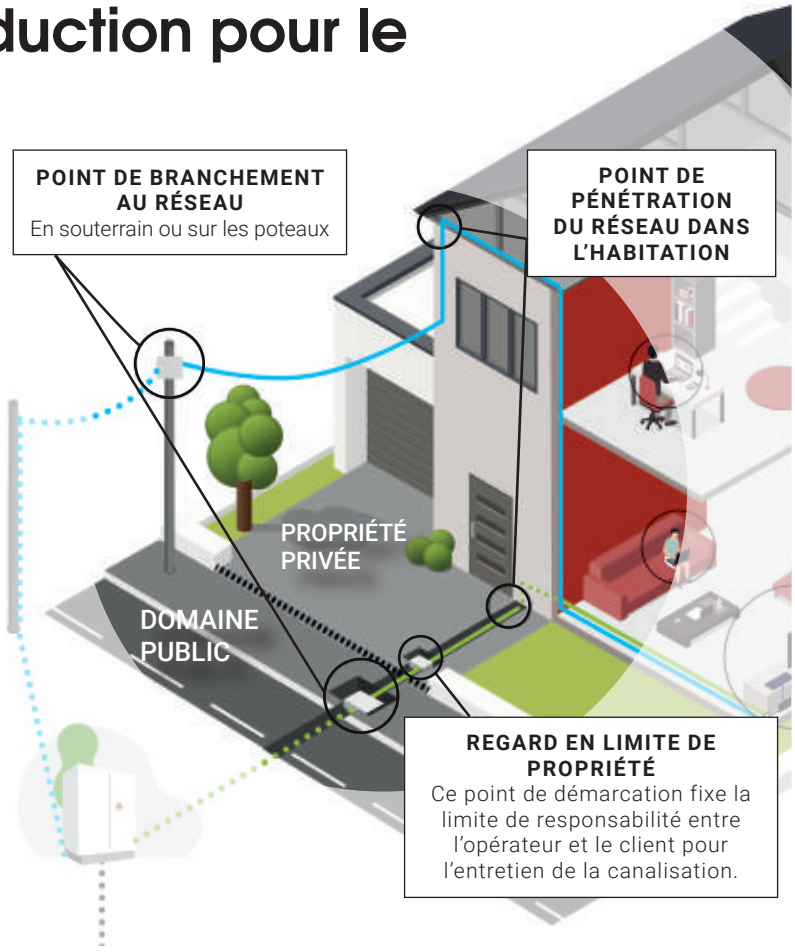

L'ADDUCTION SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La réalisation d'une adduction souterraine est recommandée par rapport à une adduction aérienne pour des raisons de pérennité et de sécurité.

Les travaux nécessaires doivent respecter certaines normes, notamment la mise en place d'un **regard en limite de propriété privée, dont la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire.**

Ils peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de voirie et réseaux divers de son choix.

POUR UNE CONSTRUCTION NEUVE

Le permis de construire doit prévoir la réalisation et le financement des travaux d'adduction du réseau de télécommunication par son bénéficiaire, sur la propriété privée.
(cf. Article L.332.15 du code de l'urbanisme).

Le propriétaire est dans l'obligation d'équiper une construction neuve d'une ligne de fibre optique dès lors que celle-ci est disponible.
(cf. Article R.111-14 du Code de la construction et de l'habitation)

+ d'info sur : www.nathd.fr/adduction/

Un réseau public financé par vos collectivités

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

avec le soutien de

Plan France Très Haut Débit

Fonds Européens Structurels et d'Investissement

Caractéristiques de l'adduction fibre souterraine sur la propriété privée

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation. Elle doit posséder les caractéristiques suivantes pour répondre aux normes en vigueur.

Le fourreau vert pour le passage de la fibre

La couleur verte est importante, car chaque réseau possède une couleur d'adduction différente afin de pouvoir les distinguer. Le vert est dédié aux réseaux de télécommunication.

2 fourreaux, dont un de réserve, doivent être posés pour l'adduction fibre d'une habitation individuelle.

Fourreau en polyéthylène de couleur verte conforme à la norme NF EN 61386-24 :

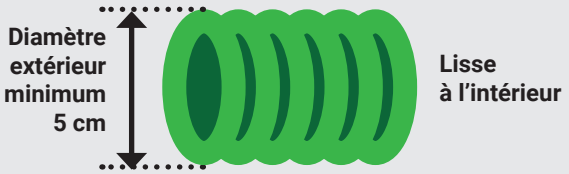

Les autres réseaux

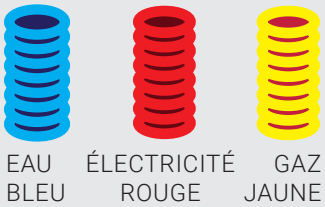

Les tranchées

Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm.

Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau, une distance minimale de 20 cm doit exister entre leurs points les plus rapprochés.

Un grillage avertisseur de couleur verte doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre.

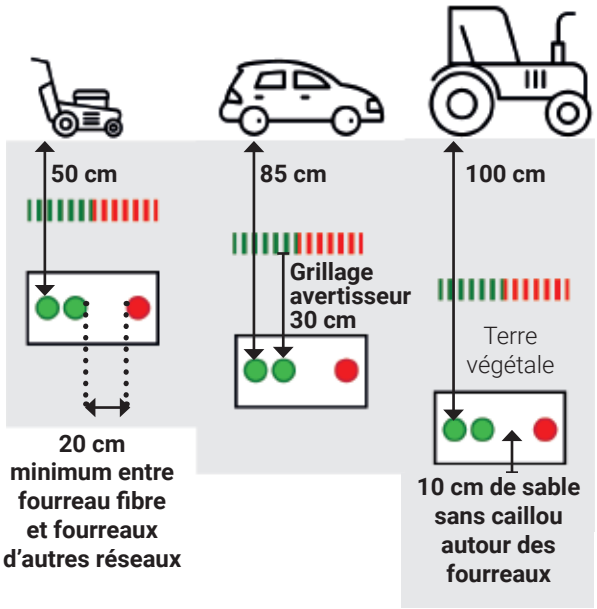

Les regards

Des regards de dimension minimum 30 x 30 x 30 cm doivent être placés sur le trajet du fourreau, à différents endroits :

- en limite de propriété privée (la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire),
- lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 mètres,
- à chaque changement important de direction du fourreau et/ou tous les 50 mètres,
- au pied de l'habitation, juste avant le point de pénétration du réseau dans celle-ci.

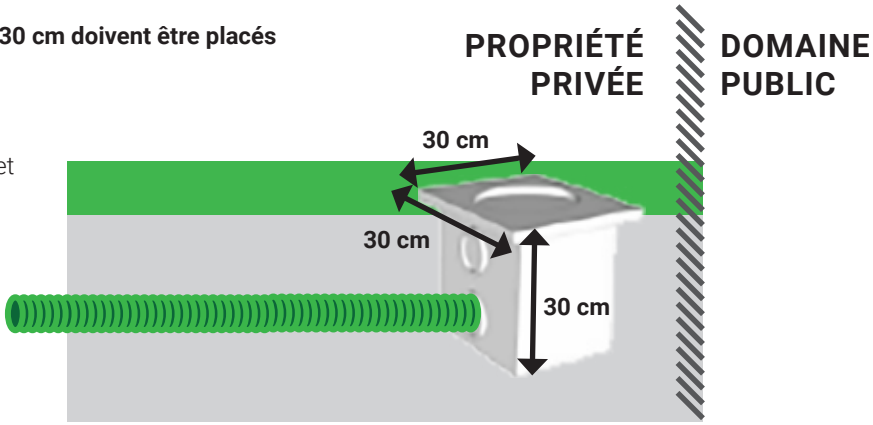

SYNDICAT MIXTE À LA CARTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉZÈRE

Le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, il exerce la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour le compte de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant 68 communes qui lui ont transféré cette compétence.

Seule collectivité Gemapienne de la Corrèze a disposé d'une régie, le SIAV réalise des travaux tout au long de l'année. Ils consistent en des travaux d'abattage et d'enlèvement de chablis pour limiter le risque inondation, favoriser le maintien des berges et assurer la sécurité des usagers et plus particulièrement des kayakistes.

En 2022 les agents sont intervenus sur :

- **La Vézère amont** : du pont de Vernejoux (Eyburie/Chamboulive) au pont du Jargassou (Vigeois)
- **La Vézère aval** (2 mois) : du Saillant (Voutezac/Allassac) à la confluence de la Corrèze
- **La Loyre Vézère** : du pont de Ceyrat (Voutezac/Saint Solve) à la confluence de la Vézère
- **Le Mayne** (4 mois) : du Moulin Bleu (Chabrignac) à la confluence du Roseix
- **La Corrèze** : voie verte à Brive-la-Gaillarde
- **La Corrèze** : suivi de la Gare d'Aubazine à la confluence de la Vézère
- **Le Rieux Tord** : à Laumeil (Saint-Pantaléon-de-Larche)
- **Le ruisseau du Rouchat** : au pont de Souham (Vignols)

A ce jour, ce ne sont pas moins de 900 arbres qui ont été enlevés en 2022 par nos agents.

En plus de ces travaux, les agents du SIAV ont collaboré avec d'autres structures tout au long de l'année : pêches électriques organisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et la Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze MEP 19, prospections de bivalves avec Limousin Nature Environnement sur la Loyre, le Mayne et le Bradascou, animation d'ateliers notamment sur la végétalisation écologique, conseils auprès des mairies (aire d'Estivaux, incendie CFMI, etc.), membre du projet SURICATE du Département, rencontres avec la presse, etc.

Une action emblématique depuis 2014 du SIAV est le plan étiage qui résonne davantage cette année où le SIAV a suivi de très près les cours d'eau et a été lanceur d'alerte face à la sévérité et la durée de l'étiage (30 semaines de suivi du 12 mai au 1 décembre).

La méthode consiste à effectuer un relevé hebdomadaire du débit et de la thermie sur 16 stations. Les données de 13 stations sont envoyées à l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR), qui les présente lors des Comités Ressources en Eaux (CRE). Ces données permettent la prise de décisions lors de l'élaboration des arrêtés sécheresse de la Corrèze.

PLAN ETIAGE

12 mai 2022

Débit (litre/seconde) & vie aquatique

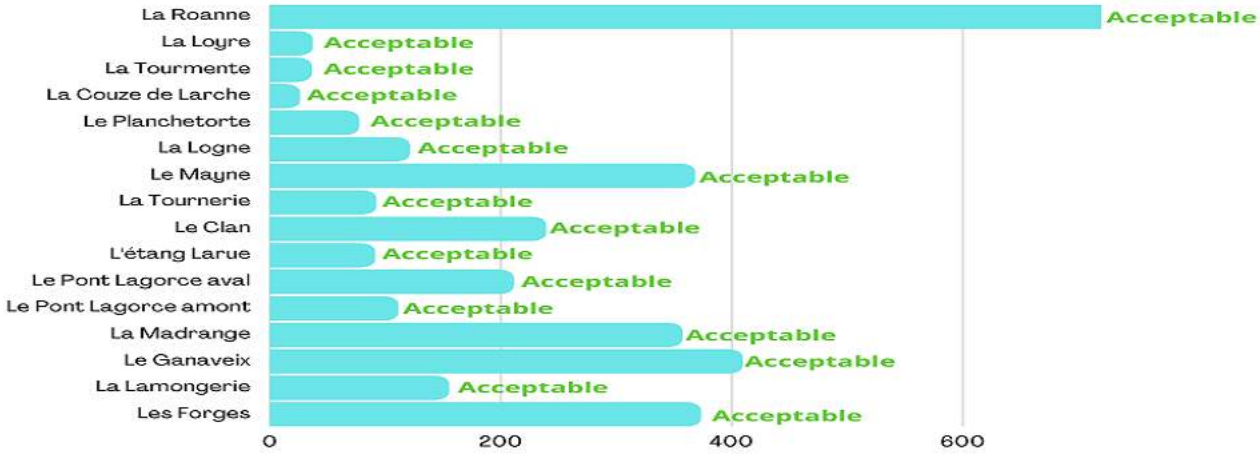

12 septembre 2022

Débit (litre/seconde) & vie aquatique

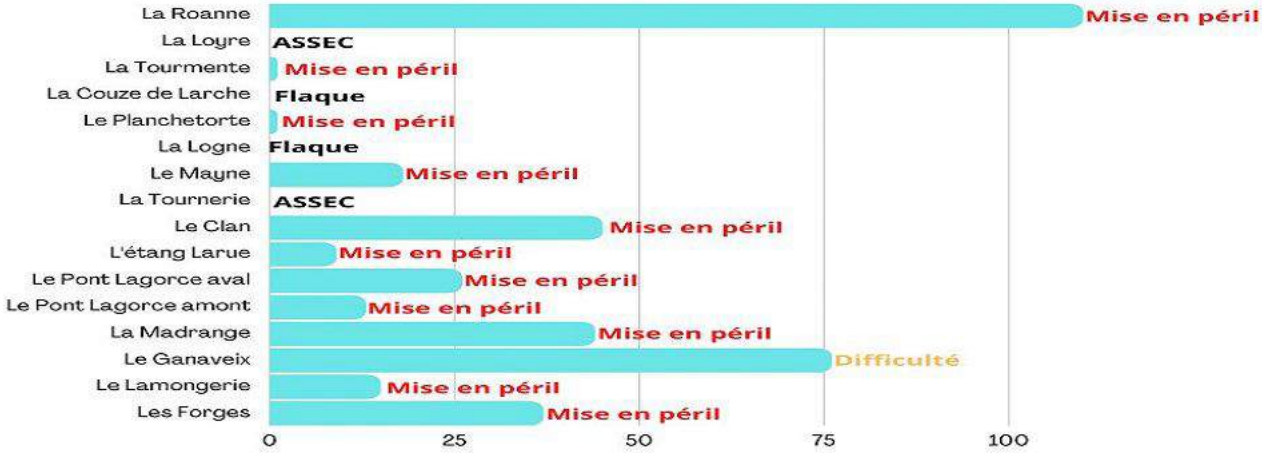

Il ressort de ces relevés, une baisse drastique des débits en 2022. Les premiers signes de difficulté des cours d'eau ont été observés dès le mois de mai et ceux de péril dès juin. La situation est redevenue acceptable au 1er décembre. Le 22 septembre marque le point critique de nos cours d'eau.

On déplore 8 stations qui ont battu un triste record cette année en ayant d'une part dépassé ou atteint le débit le plus bas que les cours d'etau ont connu depuis 2014 (Loyre, Couze-de-Larche, Tourmente, Logne, Lamongerie et Pont Lagorce amont et aval) et d'autre part les plus longues durées d'assec (Loyre 17 semaines, Tournerie 13 semaines et Couze-de-Larche 12 semaines).

La thermie des ruisseaux a été particulièrement élevée avec une moyenne de 16,7°C (moyenne maximum 21°C début août) entre mai et novembre pouvant dépasser les 25°C pendant plusieurs semaines à Pont Lagorce en aval du plan d'eau de Pontcharal et 30°C sur la Couze-de-Larche en aval du plan d'eau de Chasteaux.

En parallèle, les agents du SIAV ont mis en place cette année le suivi des tronçons court- circuités (TCC) en suivant chaque cours d'eau.

En effet, en cas d'absence d'entretien sur les seuils, l'écoulement peut être dévié vers les canaux et l'on observe une mise à sec des cours d'eau sur d'importants linéaires. Des contrôles de terrain inopinés sont effectués par la Police de l'eau qui peuvent verbaliser les infractions constatées : le non-respect du débit réservé est un délit prévu et réprimé par l'article L216-7 du Code de l'Environnement.

Notre commune est représentée dans cet organisme par Mr GAY Bernard titulaire et Mme LAPOUGE Francine suppléante.

Le Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère

5, rue des Gaulies
19100 Brive La Gaillarde

Tél : 05.55.17.07.22

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LIRE A PERPEZAC

LES Z'AMIS DU CLUZEL

L'Accueil de Loisir du Foyer Culturel ouvre du 6 au 17 février 2023.

Accueil échelonné le matin et possibilité à la demi-journée.
Une garderie est proposée sur demande des familles à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir.

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Les repas du midi sont fournis (sauf certains jours de sortie).

—

L'équipe d'animation est prête à mettre en place son projet d'activité.
Le thème de la semaine est « Les Z'Amis font Carnaval» : Bal Masqué de Perpezac du 17/02 !
Les enfants pourront profiter d'un riche programme* :
travaux manuels, conception et confection de déco, jeux en tout genre, loto, sortie cinéma, patinoire, escape game, atelier cuisine, etc...

**Selon la météo, des changements peuvent être faits*

Nous attendons dès lors vos **inscriptions : au 0555256100 ou par mail *foyer.perpezac@wanadoo.fr***

Virginie

MOMENT **RECETTE**

– La potée, un vrai plat d'hiver ! –

Préparation : 20 min. | Cuisson 2h

INGRÉDIENTS

1 jarret de porc
250 g de poitrine de porc fumée
1 saucisse de morteau
4 saucisses fumées
1 poireau
1 chou vert
4 branches de céleri avec leurs feuilles
8 carottes
8 pommes de terre moyennes
2 oignons
4 gousses d'ail
2 navets
1 cuillère à soupe de gros sel
3 clous de girofle
2 baies de genièvre
1 branche de thym
1 branche de romarin
4 feuilles de sauge
6 feuilles de laurier
1 pincée de poivre moulu
1 noix de beurre demi-sel
4 litres d'eau

Pour 8 parts

*

• Lavez les légumes, épluchez-les et laissez-les entiers, sauf pour le chou, l'oignon, le poireau, le céleri et l'ail.

• Dans une cocotte, versez les carottes, les pommes de terre, les navets, le poireau, le céleri dans une noix de beurre. Faites revenir sans laisser dorer une minute ou deux.

• Versez le reste des ingrédients, ainsi que la saucisse de morteau coupée en rondelle, les saucisses coupées en deux et le jarret.

• Portez à ébullition 4 litres d'eau dans votre bouilloire et versez au fur et à mesure dans la cocotte. Maintenir un feu doux.

• Dans une boule à thé, insérez les clous de girofle et les baies de genièvre. Fermez-la bien et plongez-la dans la cocotte.

• Ajoutez le laurier, le thym, le romarin et la sauge. Salez et poivrez avec modération. Laissez mijoter pendant deux heures.

• Au moment de servir, retirez la viande et les légumes du bouillon et présentez sur un plat accompagné de moutarde par exemple.

• Vous pouvez congeler le bouillon pour une prochaine soupe, ou le servir en entrée.

Bon appétit !

Gazette

DEVINETTES

Que dit une maman iceberg quand il est l'heure de manger ?
« Les glaçons à table ! »

Pourquoi est-ce qu'on met tous les crocos en taule ?
« Parce que les crocos dealent »

Que fait une vache quand elle a les yeux fermés ?
« Elle fabrique du lait concentré »

Nos commerces vous accueillent :

CAFE - TABAC LABROUSSE
« *Chez Yvette* » pour les intimes
Ouvert tous les jours dès 8h du matin

BOULANGERIE LA CROUSTILLE
Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

POISSONNERIE LE GOÉLAND
Sur la place du village
le mercredi à 10h et les samedis du marché

LA FERME D'ALLOGNE
Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO
Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FORGE DE NOGER
Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi du mois de 9h à 10h

FLEUR D'IRIS
Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°26

JANVIER 2023

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations
Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Catherine Gobert / Günter Wagner / Laurence Froidefond / Emmanuel Raffaillac
Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC

Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise